DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

15/04/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE DÉDIÉ AUX 2 ROUES CATÉGORIE L SUR VOIRIE	
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Inférieur ou égal à 3,7 kW	Strictement supérieur à 3,7 kW
Types de prises éligibles	Type E	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable*(1)*
Qualification de l'installateur	Facultatif	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire	
Stationnement dédié aux 2 roues	Obligatoire	
Système d'identification usager *(2)*	Facultatif	Obligatoire
Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visite/an	Facultatif	Obligatoire
Système de pilotage énergétique *(3)*	Facultatif	Obligatoire
Système de supervision	Facultatif	Obligatoire
Connexion Interopérabilité	Facultatif	Certificat Gireve ou Hubject obligatoire
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Facultatif	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv
Collecte des données de recharge	Facultatif	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.

(2) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.

(3) Capacité à moduler la puissance appellée ou à programmer la recharge du véhicule.